

Commentaires sur la plateforme Culturac

A l'occasion de la révision de la loi sur l'encouragement aux activités culturelles, les actrices et acteurs culturels du canton représentés par la FNAAC ont produit des cahiers de propositions propres à chaque discipline. Des échanges nés de cette initiative, ils ont également défini des demandes communes à l'ensemble des actrices et acteurs culturels représentés. Parmi ces demandes, nous trouvons l'abandon de l'utilisation de la plateforme Culturac.

Remarque générale:

Il est très compliqué de pouvoir remplir le formulaire jusqu'au bout sans en perdre le contenu. Au point que certains ont passé plus de 60h sur le remplissage du formulaire, nécessitant parfois de recommencer à plus de 20 reprises. Certains ont même renoncé à faire la demande de subvention. Bien évidemment, le temps investi dans ce parcours du combattant vient grossir le compte des heures de travail non-payé.

Ceux qui ont réussi à aller au bout de la démarche ont relevé les problèmes suivants :

Impossibilité d'enregistrer les modifications apportées au formulaire au fur et à mesure de son remplissage. On ne peut enregistrer le formulaire qu'une fois totalement rempli. Sachant que cette tâche peut être longue, il serait préférable de pouvoir enregistrer le document en cours de remplissage afin de ne pas perdre de données en cas de problème, de pouvoir mettre le formulaire de côté et le reprendre plus tard si on le souhaite.

Temps limité pour le remplissage du formulaire. Pourquoi imposer une limite de temps ? Le travail d'administration d'un spectacle prend du temps et de l'énergie. La limite de temps, qui par ailleurs n'est mentionnée nulle part, implique la perte des informations inscrites dans le document et, par conséquent, complique et allonge inutilement le travail des personnes en charge des tâches administratives.

Si le document comporte une erreur au moment de sa validation, l'entier du contenu du document est effacé. Pourquoi ne pas simplement mentionner l'erreur et garder le contenu du document ?

L'agenda du formulaire n'est pas très pratique. Son utilisation est laborieuse et prend du temps. Il serait plus simple et plus rapide de pouvoir entrer les dates manuellement.

La taille des dossiers supportée lors de l'envoi du formulaire n'est pas spécifiée dans le formulaire. Ce qui occasionne des bugs durant son envoi et la perte de son contenu. L'information est disponible sur le site mais il serait encore mieux qu'elle apparaisse dans le formulaire.

Il serait également profitable de **pouvoir ajouter d'autres dossiers au documents que ceux prévus dans le formulaire.** En effet, par souci de cohérence ou d'exhaustivité des informations, il est parfois nécessaire de joindre certains documents spécifiques. Si l'on ne peut le faire via le formulaire, cela complique le transit des informations en question. Celles-ci risquent de ne pas arriver à temps à bon port et cela rallonge le temps de travail des personnes en charge de l'administration. Il serait intéressant de pouvoir ajouter le dossier créé par la compagnie. Les dossiers révèlent l'identité visuelle de la compagnie et permettent de se projeter dans la création à venir.

La pertinence de certaines question serait également à revoir. Quelques exemples :

Motiver le choix du lieu de la première représentation d'un spectacle. Ce sont les programmateurs qui décident où celle-ci se déroulera et pas les porteurs de projet. Pareil pour les questions concernant la médiation culturelle et les représentations scolaires. Ce ne sont pas les porteurs de projets qui prennent ces décisions. Ce sont les établissements scolaires.

Justifier la distribution : En quoi le choix des comédien.ne.s influe sur une décision d'octroi de subvention ? Du moment que les personnes engagées sont professionnelles, il n'y a pas lieu de justifier plus longuement le choix.

Il a également été constaté certaines incohérences dans la gestion des problèmes relatifs à la plateforme. Je prends pour exemple une situation où le formulaire ne pouvait être envoyé à cause d'un dysfonctionnement de la plateforme et où la réparation du problème fut prévue et effectuée après le délai de renvoi des dossiers.

De manière plus large, le fait que le remplissage du formulaire impose l'inscription au Guichet unique est un problème. Les entreprises privées ont le choix de passer par le Guichet unique ou non. Pourquoi les actrices et acteurs culturels ne disposeraient-ils pas de ce choix ?

Cette situation nous vaut certains désagréments avec le Service des contributions. Celui-ci faisant pression sur des compagnies pour qu'elles paient des impôts. Ce qu'elles n'ont pas à faire puisque ce sont des associations à but non lucratif.

De plus, cette contrainte empêche toute compagnie dont les membres seraient tous Neuchâtelois mais dont le siège serait au Jura, par exemple, de pouvoir déposer un dossier, puisque la compagnie n'aurait pas accès au Guichet.

Dans la perspective de l'abandon de la plateforme culturac, nous souhaitons la mise en place d'un système de dépôt de dossier simplifié et harmonisé, du moins au niveau des collectivités publiques. Actuellement, il nous est demandé de réécrire, reformuler et retraduire toutes les informations demandées, budget compris, de trois manières différentes. Nous ne comprenons pas la nécessité de distinguer les différents formulaires demandés par les administrations communales. Un formulaire harmonisé, simple, qui renseigne intelligemment, à l'instar de celui de la BCN par exemple, simplifierait grandement la démarche, épargnant ainsi de longues heures de travail souvent non rémunéré. Comme la plupart des compagnies n'ont pas les moyens d'engager un.e administrateur.trice, le temps libéré permettrait de consacrer plus de temps et d'énergie à la création. De plus, cette démarche permettrait une réflexion et un dialogue entre le canton et les communes sur les questions évoquées.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous accorderez à nos remarques. Nous nous tenons volontiers à disposition en tant que consultant lors de la création d'un éventuel formulaire harmonisé.

Le comité Théâtre ProNE
La Chaux-de-Fonds, le 29 novembre 2019